



Commune de Val-de-Ruz

Conseil communal

PLAN FINANCIER ET DES TÂCHES 2019-2023

Rapport au Conseil général

Version : 1.0 – TH 327535

Date : 22.11.2017

Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
16-17.11.2017	0.1	Création et rédaction du document	CCU
20.11.2017	0.2	Première lecture du document	CC
21.11.2017	0.3	Adaptations et correctifs	CCU
22.11.2017	1.0	Validation du document	CC

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
ACN	<i>Association des communes neuchâteloises</i>	LAE	<i>Loi sur l'accueil des enfants, du 28 septembre 2010</i>
EP	<i>Eau potable</i>	PAL	<i>Plan d'aménagement local</i>
EPT	<i>Equivalent plein temps</i>	PFT	<i>Plan financier et des tâches</i>
EU	<i>Eau usée</i>	SAF	<i>Syndicat des améliorations foncières</i>

Table des matières

1.	Résumé.....	4
2.	Eléments et hypothèses retenus.....	5
2.1.	Réformes et programme d'assainissement au niveau cantonal	5
2.2.	Priorités du Conseil communal.....	6
2.3.	Evolution des effectifs	6
2.4.	Volume des investissements	7
2.5.	Hypothèses de calcul.....	7
2.6.	Recettes fiscales	8
2.7.	Péréquation financière.....	8
3.	Compte de résultat	9
4.	Compte des investissements.....	10
5.	Besoins en financement, évolution de la dette	12
6.	Piste des améliorations financières	12
6.1.	Gel des rémunérations	12
6.2.	Transports publics	12
6.3.	Ecole	13
6.3.1	Révision du programme scolaire d'activités hors cadre	13
6.3.2	Lissage des effectifs scolaires.....	13
6.4.	Adaptation du coefficient fiscal.....	13
7.	Conclusion	13

Liste des tableaux

Tableau 1 :	EPT par unité administrative et évolution 2018-2023	7
Tableau 2 :	Evolution du compte de résultat 2018-2023, en CHF	9
Tableau 3 :	Investissements en valeur nette par projets (en rouge les crédits déjà votés)	12

Monsieur le président,

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

Conformément aux règles législatives, notre Conseil vous soumet pour approbation le PFT 2019-2023 au travers du présent document. Celui-ci revêt un caractère particulier. En effet, la mission première de ce document est de fournir aux Autorités législatives une vision sur les quelques années à venir. Si ce rôle semble plus que pertinent, la situation actuelle des institutions ne permet que très peu de sécurité dans les prévisions, tant le nombre d'éléments « en mutation » est important. Ainsi, le Conseil communal fournit une vision qui se trouvera être très peu précise, il ne peut en être autrement à ce jour.

Ce document annuel est donc construit sur la base du budget 2018, extrapolé sur les années à venir et sans tenir compte des modifications prévues par la législation ces prochains mois. A ce titre, nous pouvons retenir la volonté de l'Etat de faire des reports de charges sur les communes voire de capter de la fiscalité, la modification de la péréquation intercommunale sur plusieurs axes, la modification annoncée de la loi sur les routes et les voies publiques, les effets fiscaux de la réforme fiscale 2017 (ex-RIE III) qui prend effet en 2019 déjà pour n'en citer que quelques-unes.

Le constat est clair, notre situation financière ne pourra réellement se stabiliser qu'avec une conjonction d'éléments favorables. Pour rappel, le Conseil communal a sollicité une modification du coefficient fiscal pour 2018 et souhaite tout mettre en œuvre pour que cette démarche ne se reproduise pas. Pour cela, il est impératif que l'Etat renonce à sa volonté de transfert de charges sur les communes, que la conjoncture s'améliore nettement et que la modification de la péréquation intercommunale soit effectuée rapidement.

L'ensemble de ces éléments pourrait permettre à notre Commune de rétablir un équilibre financier. Dans cette attente, le Conseil communal prévoit des prélèvements aux réserves, notamment à la réserve conjoncturelle créée en 2017 grâce à la réévaluation « comptable » de notre patrimoine. Cela signifie un endettement en forte hausse dans les années à venir sans une intervention rapide de l'Etat dans les domaines de sa compétence. Le Conseil communal peut soutenir un endettement supérieur, en raison de la situation « correcte » de son rating et la persistance des taux bas sur les marchés financiers. Mais si ceux-ci se dégradent, l'augmentation des emprunts sera un paramètre conséquent dans les charges futures de notre collectivité.

Il est par contre évident qu'en cas de refus du nouveau coefficient fiscal 2018, cette prévision ne pourra être tenue. Pour rappel, l'augmentation fiscale prévue correspond au 1/3 des besoins actuels pour équilibrer les comptes, soit environ CHF 2,75 millions. Le Conseil communal ne souhaite pas effectuer de très pénibles coupes dans une administration reconnue dans le canton comme étant de très faible ampleur. Les citoyens en seraient bien évidemment les premiers touchés. Il s'agirait de multiplier les décisions, quelques fois non réversibles, afin d'atteindre un pareil montant.

Le Conseil communal espère que cette stratégie sera soutenue par la population vaudruzienne. Il sera par ailleurs sensible à réduire le coefficient fiscal, lorsque les contraintes actuelles seront résolues.

2. Eléments et hypothèses retenus

Les prévisions à moyen terme, et même actuellement à court terme, sont toujours entourées de nombreuses incertitudes. Quand bien même cet état de fait est important et que notre règlement sur les finances ne le demande plus formellement, le Conseil communal vous présente son évaluation pour les cinq prochains exercices.

Celle-ci doit néanmoins permettre aux Autorités de prendre ou garder un cap, de fixer des priorités, et aux unités administratives de mieux planifier leurs charges et leurs recettes. Le PFT qui vous est proposé inclut les éléments connus à ce jour. Il tient également compte des objectifs du Conseil communal sans création d'éventuelles nouvelles prestations.

2.1. Réformes et programme d'assainissement au niveau cantonal

Les problématiques évoquées dans le PFT 2018-2022 restent d'actualité. Nous en énumérons brièvement un certain nombre ci-après :

- a) le dossier de la péréquation intercommunale doit évoluer. Pour cela, le Conseil général est invité à valider une initiative communale afin de procéder au retrait de l'indice de charges fiscales du calcul de la partie « charges » de ladite péréquation ;
- b) l'assainissement des finances cantonales reste une préoccupation des communes. L'ACN dément catégoriquement l'interprétation du Conseil d'Etat sur le fait que les communes se portent mieux que l'Etat et refuse donc le transfert de charges ou de points d'impôt. Cela a été plusieurs fois publiquement exposé. Un travail d'information aux députés a été fait à fin septembre 2017 et une conférence de presse a été tenue le 17 novembre 2017. Il n'en demeure pas moins que certains dossiers toucheront notre Commune dans les prochains mois :
 - a. la modification de la loi sur les routes et les voies publiques, plutôt la nouvelle loi spécifique, transfèrera plusieurs tronçons cantonaux à la charge des communes. Ainsi, certaines voies de communication entre les villages seront nouvellement propriété de notre Commune, par exemple la traversée de Montmollin (intérieur du village), et les tronçons cantonaux en partie urbaine seront à charge d'entretien des communes ;
 - b. par contre, nous escomptons que les mesures d'assainissement de l'Etat se fassent également dans les domaines cofinancés par les Communes. Si des économies sont réalisées par l'Etat dans le domaine social par exemple, notre part au pot commun s'en trouverait ainsi diminuée ;
- c) les objectifs fixés par la nouvelle LAE, avec valeur au 1^{er} août 2015, continuent de porter leurs effets. Ceux-ci demandent un taux de 20% de couverture des besoins parascolaires d'ici à 2020. Bien que des efforts aient été entrepris chaque année dans notre Commune, les moyens à disposition ont obligé le Conseil communal à décaler dans le temps cet objectif. Celui-ci devra de toute façon est remis sur la table, une initiative communale ayant été lancée et ayant obtenu le nombre de signatures valables tout récemment ;
- d) le projet fiscal 2017 de la Confédération oblige le Canton de Neuchâtel à se positionner sur la fiscalité des personnes morales. Notre Commune n'a pas connaissance du mode d'application que souhaite le Conseil d'Etat, hormis le sens général retenu par la base légale fédérale, qui définit une baisse de

fiscalité des entreprises. Les intentions de l'Etat de Neuchâtel doivent être discutées en 2018 avec les communes, selon les directives fédérales émises ;

- e) les mesures d'adaptation du plan de Prévoyance.ne en négociation actuellement au Grand Conseil ne sont pas connues de manière détaillée. La proposition du conseil d'administration de la caisse de pension l'est par contre. Ce dossier pourrait évoluer de manière plus ou moins importante selon les décisions prises. Ce point n'est donc pas pris en compte dans cette planification, tant les chiffres peuvent être différents d'un choix à l'autre.

2.2. Priorités du Conseil communal

Les enjeux actuels mentionnés ci-avant obligent le Conseil communal à adopter une position d'attente. Le PFT qui vous est présenté correspond donc aux prestations actuelles sans modification importante.

Ainsi, le Conseil communal s'est concentré sur la consolidation des tâches déjà démontrées par le fonctionnement actuel. Cependant, plusieurs éléments centraux restent notre priorité dans les années à venir, conformément à notre plan de législature et sous réserve de l'acceptation de la hausse fiscale dès 2018 :

- a) réaliser le premier PAL. Le début des travaux est prévu en 2018 avec l'ambition d'une mise en application effective dans les trois à cinq ans ;
- b) développer deux des trois parcs éoliens situés sur notre territoire. Le Conseil communal souhaite vivement que les démarches effectuées soient ponctuées par une réelle mise en fonction des premières éoliennes en 2020 ;
- c) adapter les structures administratives et logistiques à l'évolution démographique importante de notre Commune ;
- d) poursuivre le développement des structures communales parascolaires afin d'obtenir la couverture du taux légal en la matière sous réserve de l'initiative communale en cours ;
- e) maintenir les prestations actuelles à la population, notamment éviter des baisses dans les domaines clés déterminés par nos Autorités, et de compétence de l'Etat, soit par exemple les transports publics ;
- f) mettre en place la nouvelle zone d'activités économiques du Chillou.

Ces six volets se traduiront par des investissements plus conséquents, notamment dans le développement des parcs éoliens ainsi que de la zone d'activités économiques du Chillou. Si la terminologie d'investissements est utilisée pour toutes les dépenses en lien à des projets pluriannuels, il est important de considérer les deux éléments mentionnés ci-avant comme étant des projets à fort retour sur investissements.

2.3. Evolution des effectifs

Ce chapitre définit les besoins en collaborateurs pour la bonne marche des affaires de la Commune. Il a pour but de déterminer la masse financière à présenter dans le PFT 2019-2023, mais également à démontrer les enjeux à futur relatifs au volume d'EPT. Comme déjà indiqué ci-avant, la situation actuelle de la conjoncture, des relations avec l'Etat et des finances de notre Commune ne permet pas une prévision claire. Nous nous basons donc sur les éléments en cours à ce jour, soit les effectifs déjà engagés par contrat. Nous nous contentons de mentionner des besoins supplémentaires en matière de structures

Plan financier et des tâches 2019-2023

Rapport au Conseil général

parascolaires afin d'obtenir le taux légal défini par la loi cantonale, sans intégrer le besoin financier dans la planification pluriannuelle, ainsi que la légère adaptation en matières de prévoyance sociale selon le rapport soumis à votre Autorité dans la même séance.

Le tableau ci-dessous vous précise les besoins par unités administratives sur les années du PFT :

Étiquettes de lignes	Budget 2018	PFT 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023
Conseil communal	5	5	5	5	5	5
Chancellerie	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5
Comptabilité générale et Finances	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3
Ressources humaines	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6
Gérance du patrimoine	25.3	25.3	25.3	25.3	25.3	25.3
Contrôle de l'habitant et état civil	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4
Sécurité	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5
Ecoles	9.8	9.8	9.8	9.8	9.8	9.8
Parascolaire	16.5	17.5	19.5	21.5	21.5	21.5
Culture, Loisirs, Sports	6.4	6.4	6.4	6.4	6.4	6.4
Prévoyance sociale	7.3	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7
Travaux publics, forêt, agriculture	28.5	28.5	28.5	28.5	28.5	28.5
Assainissement des eaux	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1
Aménagement du territoire, urbanisme	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Energie	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
	128	129.4	131.4	133.4	133.4	133.4

Tableau 1 : EPT par unité administrative et évolution 2018-2023

Nous précisons que les chiffres ci-dessus n'intègrent pas les apprentis, ceux-ci n'étant par essence pas des forces de travail en tant que tel.

2.4. Volume des investissements

Ainsi que le démontre la planification détaillée des investissements qui vous est fournie au chapitre 4 de ce rapport, les besoins dépassent la marge d'investissements en 2019 et 2020. Le degré d'autofinancement de 80% risque de ne pas pouvoir être garanti. Les investissements qui sont jugés « à rendement ultérieur » peuvent éventuellement être considérés hors frein à l'endettement. Nous reviendrons sur ce point lors des votes des crédits notamment éoliens.

Le Conseil communal ne vous fournit pas à ce jour de solutions de réduction supplémentaires des investissements. Les projets présentés sont considérés comme une première vision préparatoire du budget 2019 et donnent la liste des besoins connus à ce jour, avec une éventuelle orientation. Il est évident à ce stade que de nombreuses sommes seront déplacées dans les années ou adaptées quant à leur montant brut ou net.

2.5. Hypothèses de calcul

Le PFT est en outre basé sur les hypothèses de calcul suivantes :

- a) stabilité des EPT sur la base des éléments fournis au point 2.3 ;

- b) aucun renchérissement salarial n'est prévu sur le début de la période, l'indexation négative n'ayant pas été imputée à ce jour sur les salaires des collaborateurs. Par ailleurs, aucune augmentation générale des salaires n'est prévue à ce stade, ce point devant cependant être étudié dans son ensemble en 2018 ;
- c) augmentation des biens, services et marchandises selon les besoins des diverses unités administratives à mettre en relation avec la baisse importante de ce chapitre au budget 2018 ;
- d) augmentation annuelle des charges d'aide sociale limitée à 5%, conformément aux objectifs des Autorités ;
- e) calcul des amortissements sur la base d'un taux moyen de 5% des investissements planifiés ;
- f) vu la stabilité des taux d'intérêt et des indicateurs actuels, les charges et revenus financiers ont été estimés comme constants pour les anciens emprunts. L'adaptation du volume d'emprunts sur la base du plan de financement prévisible 2018-2022 a été calculée au taux moyen de 1,5%.

2.6. Recettes fiscales

Le Conseil communal a privilégié une estimation réaliste des recettes fiscales pour les années 2018 à 2022, tenant compte des éléments à notre connaissance au 31 octobre 2017 en matière de masse fiscale imposable et de coefficient augmenté en 2018. Le Conseil communal a admis la prise en compte de l'évolution de notre population à hauteur de 1% par an avec un effet similaire sur la fiscalité des personnes physiques. Quant aux personnes morales, la reprise économique qui semble se faire sentir en cette fin d'année 2017 nous permet d'entrevoir une amélioration, que nous évaluons à quelque CHF 500'000 par an. Il faut savoir qu'un décalage d'une à plusieurs années se présente entre l'encaissement fiscal et la reprise des affaires commerciales. En effet, les éventuelles pertes comptables, même cumulées sur plusieurs années, sont déductibles des bénéfices renouvelés.

2.7. Péréquation financière

Ce dossier a déjà été évoqué dans le cadre des budgets 2017, 2018, d'un rapport à votre Autorité en 2017 ainsi que dans le PFT 2018-2022. Nous n'y reviendrons pas en détail dans ce rapport. Par contre, nous espérons que le PFT que nous vous soumettons sera amélioré grâce aux éléments chiffrés suivants :

- *péréquation des surcharges structurelles – amélioration de CHF 2,5 millions par rapport au budget 2018.*
Notre versement de CHF 3,3 millions en faveur des autres communes du canton pour leurs charges structurelles doit être adapté à une juste réalité. Nous la considérons à hauteur de maximum CHF 800'000 ;
- *péréquation des domaines pré- parascolaires et scolaire – amélioration de CHF 2 millions par rapport au budget 2018.*
Notre structure démographique très jeune doit nous permettre une prise en compte des frais, notamment scolaires, particulièrement élevés dans notre Commune. Ainsi, dans une estimation grossière, la création d'un pot commun de même type que les frais des services sociaux doit permettre à notre Commune de diminuer de CHF 2 millions sa part à ces domaines. La date de mise en vigueur n'est cependant pas claire à ce jour. Nous escomptons une mise en application dès 2019.

Les enjeux sont donc d'importance dans ce cadre et le Conseil communal consacre une part non négligeable de ses forces dans ces domaines très stratégiques.

3. Compte de résultat

Sur la base des hypothèses retenues, donc sans les reports de charges de l'Etat ni transfert de points d'impôt, le résultat opérationnel reste déficitaire de manière durable, à hauteur de CHF 5,5 en 2019 à CHF 3 millions en 2023 (cf. tableau 2). L'amélioration découle principalement d'une diminution des coûts scolaires à partir de 2020 et l'effet de la conjoncture qui doit clairement s'améliorer dans les prochaines années. La couverture de ces sommes doit trouver une solution au travers d'économies éventuelles, de la dissolution de la réserve conjoncturelle mais surtout de la modification de la péréquation intercommunale (péréquation des charges, suppression de l'indice de charges fiscales et traitement des domaines spécifiques dont l'école et les structures pré- parascolaires). Les incertitudes encore présentes dans de nombreux dossiers ne permettent pas une prise de position claire à ce jour sur les pistes que le Conseil communal pourrait suivre. De plus, cette planification tient compte de l'augmentation du coefficient fiscal de cinq points, pour une valeur de quelque CHF 2,75 millions.

COMPTE DE RESULTATS A 3 NIVEAUX	B2018	PFT2019	PFT2020	PFT2021	PFT2022	PFT2023
CHARGES D'EXPLOITATION	85'213'083.50	86'327'617.00	86'504'480.00	86'612'730.00	86'878'971.00	86'993'954.00
30 Charges de personnel	36'677'239.00	37'325'489.00	36'858'679.00	36'557'305.00	36'577'305.00	36'577'305.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'explo	17'712'595.50	17'861'844.00	17'852'594.00	17'793'494.00	17'833'494.00	17'833'494.00
33 Amortissement du patrimoine administratif	7'798'130.00	8'328'130.00	8'638'130.00	8'828'130.00	8'828'130.00	8'828'130.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'023'696.00	1'023'696.00	1'023'696.00	1'023'696.00	1'023'696.00	1'023'696.00
36 Charges de transfert	18'127'540.00	17'914'575.00	18'257'498.00	18'536'222.00	18'742'463.00	18'857'446.00
37 Subventions à redistribuer	600'000.00	600'000.00	600'000.00	600'000.00	600'000.00	600'000.00
39 Imputations internes	3'273'883.00	3'273'883.00	3'273'883.00	3'273'883.00	3'273'883.00	3'273'883.00
REVENUS D'EXPLOITATION	-76'497'270.00	-77'241'340.00	-77'936'415.00	-78'771'515.00	-79'591'515.00	-80'411'515.00
40 Revenus fiscaux	-44'231'000.00	-45'031'000.00	-45'831'000.00	-46'631'000.00	-47'431'000.00	-48'231'000.00
41 Revenus régaliens et de concessions	-600.00	-600.00	-600.00	-600.00	-600.00	-600.00
42 Taxes	-14'133'530.00	-14'222'530.00	-14'262'530.00	-14'292'530.00	-14'312'530.00	-14'332'530.00
43 Revenus divers	-236'200.00	-236'200.00	-236'200.00	-236'200.00	-236'200.00	-236'200.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-275'509.00	-275'509.00	-275'509.00	-275'509.00	-275'509.00	-275'509.00
46 Revenus de transfert	-13'746'550.00	-13'601'620.00	-13'456'695.00	-13'461'795.00	-13'461'795.00	-13'461'795.00
47 Subventions à redistribuer	-600'000.00	-600'000.00	-600'000.00	-600'000.00	-600'000.00	-600'000.00
49 Imputations internes	-3'273'881.00	-3'273'881.00	-3'273'881.00	-3'273'881.00	-3'273'881.00	-3'273'881.00
RESULTAT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	8'715'813.50	9'086'277.00	8'568'065.00	7'841'215.00	7'287'456.00	6'582'439.00
34 Charge financière	2'479'800.00	2'479'800.00	2'479'800.00	2'479'800.00	2'479'800.00	2'479'800.00
44 Revenus financiers	-4'126'591.00	-4'126'591.00	-4'126'591.00	-4'126'591.00	-4'126'591.00	-4'126'591.00
RESULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	-1'646'791.00	-1'646'791.00	-1'646'791.00	-1'646'791.00	-1'646'791.00	-1'646'791.00
RESULTAT OPERATIONNEL	7'069'022.50	7'439'486.00	6'921'274.00	6'194'424.00	5'640'665.00	4'935'648.00
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
48 Revenus extraordinaires de concessions	-7'069'022.50	-1'874'420.00	-1'874'420.00	-1'874'420.00	-1'874'420.00	-1'874'420.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-7'069'022.50	-1'874'420.00	-1'874'420.00	-1'874'420.00	-1'874'420.00	-1'874'420.00
TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	0.00	5'565'066.00	5'046'854.00	4'320'004.00	3'766'245.00	3'061'228.00

Tableau 2 : Evolution du compte de résultat 2018-2023, en CHF

4. Compte des investissements

Conformément à la fonction de base du PFT, le Conseil communal s'est chargé de définir les projets d'investissements nécessaires au bon fonctionnement de notre Commune durant la période sous référence. Nous n'avons cependant pas planifié les projets d'investissements qui seront nécessaires en 2023, date trop lointaine pour avoir un minimum de cohérence.

Cette planification démontre les importants besoins en termes de structures et d'entretien du patrimoine communal. Cette répartition dans le temps doit être encore adaptée afin de maintenir les objectifs annuels en matière financière, notamment pour la période 2019-2020. Par ailleurs, le déficit annoncé pour le compte d'exploitation demanderait au minimum une compensation par une diminution des investissements, sauf si celui-ci est couvert par la réserve conjoncturelle.

En consultant les projets proposés par le Conseil communal, vous vous apercevrez que les années 2019 et 2020 sont influencées de manière importante par deux projets en cours d'analyse, soit pour 2019 et les années suivantes, la possibilité pour notre Commune de prévoir le déplacement de la buvette et des vestiaires pour les activités extérieures et la rénovation des terrains de sports, et pour 2020/2021 par une proposition de prise de capital-actions dans les projets éoliens en cours de réalisation. Les dispositions du frein à l'endettement seront donc problématiques ces année-là, quoique la participation au capital-actions de la société anonyme prévue en 2020 et 2021 puisse ressortir de ce calcul en raison de sa nature autoporteuse.

Par ailleurs, nous n'avons pas pris en compte les coûts de la mise en place de notre nouvelle zone d'activités économiques du Chillou. En effet, aucun calcul n'a pu encore avoir lieu, les définitions de cette zone n'étant encore que d'ordre général. Par contre, les frais liés à cette zone, soit principalement l'achat de terrains et la construction des accès et des infrastructures, doivent être compensés par la revente des terrains dûment équipés, voire par la participation des entreprises aux infrastructures développées par la Commune. Ainsi, cette dernière devrait uniquement faire office de transitaire financier sans coûts à sa charge directe. Le développement de ce dossier durant l'année 2018 devrait permettre de vous fournir de plus amples renseignements.

Étiquettes de lignes	B2018 - Net	B2019 - Net	B2020 - Net	B2021 - Net	B2022 - Net
1 Institutions, développement économique, personnel et finances	80'000.00	50'000.00	60'000.00	0.00	0.00
1000568 Acquisition programme de gestion RH Abacus	80'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1000569 Acquisition de programme de gestion des commandes Ak	0.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00
1000637 Acquisition programme comptabilité analytique Abacus	0.00	0.00	60'000.00	0.00	0.00

Plan financier et des tâches 2019-2023
Rapport au Conseil général

Étiquettes de lignes	B2018 - Net	B2019 - Net	B2020 - Net	B2021 - Net	B2022 - Net
2 Société, sécurité, énergies et bâtiments	1'979'600.00	1'675'000.00	8'410'000.00	7'400'000.00	668'000.00
1000068 Cernier, Halle de gymnastique	0.00	0.00	0.00	0.00	50'000.00
1000075 Les Hauts-Geneveys, remise en état de la salle des pas pe	0.00	0.00	110'000.00	0.00	0.00
1000089 Chauffages, crédit-cadre 2016-2019, Savagnier, Corbes 7	250'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1000128 Fontainemelon Temple	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1000139 Geneveys-sur-Coffrane, Centre scolaire	0.00	0.00	3'000'000.00	3'000'000.00	0.00
2000008 Rénovation appartements locatifs - Crédit-cadre 2017-20	350'000.00	350'000.00	350'000.00	350'000.00	350'000.00
2000011 Isolation périphérique patrimoine - Crédit-cadre 2017-20	650'000.00	750'000.00	600'000.00	500'000.00	500'000.00
2000012 Étiquettes énergétiques - Crédit-cadre 2017-2018	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
7000017 Cernier, Immeuble Cernier Centre	125'000.00	0.00	0.00	0.00	521'000.00
1000001 Boudevilliers, Temple	0.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00
1000205 Boudevilliers, mur du cimetière	0.00	0.00	0.00	0.00	97'000.00
1000633 Montmollin, Puits 4, Chauffages, crédit-cadre 2016-2019	0.00	30'000.00	0.00	0.00	0.00
1000639 Participation au parc éolien du Mont Perreux	0.00	0.00	4'000'000.00	4'000'000.00	0.00
2000013 Entretien du patrimoine administratif (PA) - Crédit-cadre	250'000.00	250'000.00	250'000.00	300'000.00	300'000.00
2000016 Installation de panneaux photovoltaïques - Crédit-cadre	10'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
1000107 Chézard, Champ-Robert 1, Chauffages, crédit-cadre 2016	120'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1000620 Compresseur d'air pour le remplissage des bonbonnes AF	20'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
7000084 Le Pâquier, Fornel Remise en état Fornel du Haut	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2000005 Entretien lourd chauffages - crédit-cadre 2016-2019	10'000.00	95'000.00	0.00	0.00	0.00
1000651 Plan communal des énergies et certification Cité de l'Ene	44'600.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3 Travaux publics, eaux, environnement et forêts	2'658'020.00	4'891'075.00	3'281'841.00	2'685'000.00	1'840'000.00
1000235 Villiers, Venelle des Moulins (p.agr.), routes C-C 2016-20	0.00	81'000.00	0.00	0.00	0.00
1000324 Fenin-Vliars-Saules, SAF, Contribution communale	21'000.00	21'000.00	36'216.00	0.00	0.00
1000327 Savagnier, Améliorations foncières	33'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	0.00
1000369 Villiers, Venelle des Moulins (part.vill), routes C-C 2016-2	0.00	56'700.00	0.00	0.00	0.00
1000621 Rempl. vhc C-C 2016-2019, Mercedes, Gérance, 05.02.19	45'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1000204 Boudevilliers, Sous-le-Village, bassin de rétention	0.00	200'000.00	0.00	0.00	0.00
1000264 Chézard-Saint-Martin, rue des Esserts	0.00	620'000.00	110'000.00	0.00	0.00
1000265 Chézard-Saint-Martin, Traversée de Chézard-Saint-Mart	1'498'500.00	1'383'000.00	1'431'500.00	0.00	0.00
1000612 Construction d'un centre forestier	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1000617 Aménagement déchèterie unique	0.00	500'000.00	0.00	0.00	0.00
1000622 Rempl. vhcs, C-C 2016-2019, Toyota Hilux, TP, 27.09.200	0.00	70'000.00	0.00	0.00	0.00
1000623 Rempl. vhcs, C-C 2016-2019, Toyota Hilux, Eaux, 05.10.2	0.00	40'000.00	0.00	0.00	0.00
1000624 Chézard, Rue du Puits, C-C routes 2016-2020	0.00	21'600.00	0.00	0.00	0.00
1000625 Cernier, Rue du Pommeret, C-C routes 2016-2020	0.00	121'275.00	0.00	0.00	0.00
1000626 Hts-Geneveys, Ch. du Tilleul, C-C routes 2016-2020	20'250.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1000627 Hts-Geneveys, Sous le Village, C-C routes 2016-2020	0.00	40'500.00	0.00	0.00	0.00
1000628 Hts-Geneveys, Rue du Collège, C-C routes 2016-2020	37'750.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1000630 Chézard, Rue des Rosiers, C-C routes 2016-2020	0.00	16'000.00	0.00	0.00	0.00
1000632 Cernier, Rue des Monts, C-C routes 2016-2020	0.00	0.00	175'500.00	1'100'000.00	0.00
2000014 Murs cinéraires - Crédit-cadre 2018-2022	0.00	15'000.00	30'000.00	30'000.00	15'000.00
2000015 Installation de moloks - Crédit-cadre 2018-2022	25'000.00	25'000.00	25'000.00	25'000.00	25'000.00
2000017 Entretien lourd réseau EP - Crédit-cadre annuel	200'000.00	500'000.00	500'000.00	500'000.00	500'000.00
2000018 Entretien lourd réseau EU - Crédit-cadre annuel	280'000.00	450'000.00	450'000.00	450'000.00	450'000.00
2000019 Remplacement véhicules - Crédit-cadre 2020-2024	0.00	0.00	300'000.00	300'000.00	300'000.00
2000020 Entretien lourd routes - Crédit-cadre 2021-2024	0.00	0.00	0.00	250'000.00	250'000.00
1000311 A4EOVR	214'770.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1000548 Route d'accès aux éoliennes	0.00	0.00	0.00	0.00	500'000.00
1000581 Rempl. vhcs, Toyota Hilux, TP, 19.09.1997, C-C 2016-20	45'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1000584 Rempl. vhcs, Isuzu, TP, 31.07.2008, C-C 2016-2019	40'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1000585 Derrière Pertuis, C-C routes 2016-2020	18'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1000587 Hauts-Geneveys, Vy-Creuse, C-C routes 2016-2020	84'150.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1000588 Hauts-Geneveys, Chantemerle, C-C routes 2016-2020	28'350.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1000589 Cernier, Guillaume-Farel, C-C routes 2016-2020	35'900.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1000591 Fontaines, bassin de rétention quartier A Tévu	0.00	200'000.00	0.00	0.00	0.00
2000004 Entretien lourd routes - Crédit-cadre 2016-2020	31'350.00	0.00	43'625.00	0.00	0.00
1000023 Engollon, nouvelle Step	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3000003 Chézard-Saint-Martin, plan de quartier Derrière-L'Eglise	0.00	500'000.00	500'000.00	0.00	0.00

Étiquettes de lignes	B2018 - Net	B2019 - Net	B2020 - Net	B2021 - Net	B2022 - Net
4 Education, jeunesse et sports	3'155'000.00	4'330'200.00	990'000.00	160'000.00	100'000.00
1000066 Cernier, La Fontenelle	3'155'000.00	460'200.00	0.00	0.00	0.00
1000138 Geneveys-sur-Coffrane, Centre sportif	0.00	3'480'000.00	850'000.00	20'000.00	50'000.00
1000316 Dombresson, éclairage terrain de football	0.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00
1000614 CSVR, renouvellement mobilier et machines, C-C 2018-20	0.00	140'000.00	140'000.00	140'000.00	0.00
1000635 Engollon, camping, étude de réalisation	0.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00
1000636 Les Geneveys-sur-Coffrane, étude d'extension du centre	0.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00
7000058 Fenin-Vilars-Saules, ancienne halle de gym, mise aux nor	0.00	0.00	0.00	0.00	50'000.00
1000610 Engollon, piscine, étude de l'évolution des infrastructures	0.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00
5 Développement territorial et culture	420'000.00	150'000.00	0.00	0.00	0.00
1000309 Revision plan du d'aménagement local PAL	400'000.00	150'000.00	0.00	0.00	0.00
1000592 Chézard-St-Martin, PAL	20'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total général	8'292'620.00	11'096'275.00	12'916'841.00	10'670'000.00	3'333'000.00

Tableau 3 : Investissements en valeur nette par projets (en rouge les crédits déjà votés)

5. Besoins en financement, évolution de la dette

Sur la base des résultats du compte d'exploitation du PFT et du volume des investissements, le degré d'autofinancement de 80% devrait pouvoir être tenu. Cependant, les prélèvements aux réserves voire les déficits d'exploitation ainsi que le 20% des investissements consentis augmentent l'endettement de la Commune.

Ainsi, sur la base de cette prévision et en moyenne annuelle, les besoins en financements externes augmenteront entre CHF 5 et 7 millions selon les années de référence. Il s'agit donc de la couverture du déficit d'exploitation présenté auquel il faut ajouter la part de 20% des investissements nets.

6. Piste des améliorations financières

Les enjeux que notre Commune se doit de relever sont d'importance. Le Conseil communal souhaite pouvoir explorer les pistes suivantes, à même de résoudre une part du financement futur. Il ne s'agit là que de quelques exemples, d'autres pistes sont en discussion avec la Commission de gestion et des finances.

6.1. Gel des rémunérations

Aussi désagréable que cela soit, un blocage de la progression salariale, voire une révision de la réglementation des salaires et des indexations, pourrait présenter une piste d'amélioration. Cependant, les conditions actuelles du statut du personnel sont déjà parmi les plus drastiques du Canton de Neuchâtel. Le Conseil communal ne pourra que difficilement aller plus loin dans les restrictions à ce sujet. Cependant, une nouvelle analyse est en cours et les dispositions liées au statut du personnel seront adaptées, si possible dès le 1^{er} janvier 2019.

6.2. Transports publics

Cette piste reste malheureusement d'actualité. Ce domaine est de la compétence de l'Etat, une Commune ne devant en principe pas se substituer, hormis lors d'une phase de lancement d'une nouvelle ligne voire de l'extension d'une prestation existante. C'est pourtant ce qu'a fait notre Commune avec les prestations

de la ligne 421 Neuchâtel – Savagnier – Cernier depuis le changement d'horaire 2016. Comme l'a demandé le Conseil général, nous avons adapté à la hausse notre engagement en 2018 avec une somme en jeu d'environ CHF 400'000.

Par ailleurs, la participation des parents aux coûts des abonnements des élèves devra également être analysée malgré que ce point puisse être très impopulaire. La gratuité des titres de transport constitue toutefois une forme d'inégalité puisque seuls les élèves qui en ont besoin pour se rendre à l'école voyagent gratuitement en dehors du temps scolaire.

6.3. Ecole

6.3.1 Révision du programme scolaire d'activités hors cadre

Cette piste sera analysée pour 2019, les démarches pour 2018 étant déjà établies à l'heure de la rédaction de cette planification.

6.3.2 Lissage des effectifs scolaires

Un lissage des effectifs par classe avec des déplacements d'élèves, ainsi qu'un respect strict du nombre de classes ouvertes selon les directives du Service de l'enseignement obligatoire seront examinés sous l'angle financier afin de déterminer quelles économies sont possibles.

6.4. Adaptation du coefficient fiscal

Cette mesure, dite de dernier recours, est demandée par le Conseil communal dès 2018. L'objectif est de ne plus augmenter ce taux dans les prochaines années, ce PFT permet de considérer ce maintien de taux jusqu'en 2023 pour le moins. Tout en espérant pouvoir adapter le coefficient fiscal à la baisse de nouveau dès que les paramètres évoqués se stabiliseront en notre faveur.

7. Conclusion

Même si la situation présentée n'est pas favorable, le Conseil communal y décèle une potentielle amélioration dans les prochaines années. Cela nécessite une reprise de la conjoncture, une adaptation de la péréquation ainsi que l'abandon de l'Etat des divers reports financiers. Avec l'aide de l'augmentation fiscale 2018, il est démontré ainsi que le financement de notre Commune est réaliste à moyen terme. Il va de soi qu'un refus d'adaptation du coefficient sera très dommageable aux prestations actuelles, quand bien même elles sont considérées comme assez faibles en comparaison cantonale.

Par essence, un PFT ne peut prendre en compte que les éléments connus au moment de sa rédaction. Même s'il est appelé à évoluer, le PFT 2019-2023 fournit des indications utiles à la conduite de l'action politique pour nos Autorités et notre administration.

Plan financier et des tâches 2019-2023

Rapport au Conseil général

Dès lors, le Conseil communal vous remercie de bien vouloir prendre en considération le présent rapport.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 22 novembre 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
C. Hostettler P. Godat